



MAIRIE DE

CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 rue des Aubergeries – 05380 Châteauroux-les-Alpes

☎ 04.92.43.22.04 – contact@chateauroux-les-alpes.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE CHATEAUROUX-les-ALPES

ARRETE N° 2026 - 140

**Objet : Réglementation de la voirie – ALPES DURANCE TRAVAUX -
« Route de St Roch – Rue St Irénée »**

Le Maire de la Commune de Châteauroux-les-Alpes,
Vu le Code général des Collectivités territoriales et ses articles L2212-2 et L2213-1,
Vu le code de la route,

Vu la demande présentée par l'entreprise Alpes Durance Travaux en date du 03-09-2026 en vue de travaux d'enrobés entre la route de St Roch et la rue de St Irénée,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux afin d'assurer la sécurité de tous,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Entre le mardi 8 et le mercredi 9 septembre 2026, l'entreprise Alpes Durance Travaux est autorisée à effectuer des travaux d'enrobés entre la route de St Roch et la rue de St Irénée.

Durant les travaux, limités à une demi-journée, la circulation sera totalement coupée entre 8h et 17h.

Article 2 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

Article 3 : L'entreprise Alpes Durance Travaux a la charge de la **signalisation** de son chantier ainsi que de la **déviatio**n, dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : L'entreprise Alpes Durance Travaux est chargée de la remise en état à l'identique, des voies communales dès la fin des travaux.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à l'entreprise Alpes Durance Travaux pour information.

**A Châteauroux-les-Alpes,
Le 3 septembre 2026**

**Le Maire,
Lydie RIGNON.**

